

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 18-22
Séance du 23 mai 2022**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 23 mai 2022 à 14h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M ^{me} Sabrina ECARD	Administratrice
M. Christophe NOELETTE	Administrateur – <i>en distanciel</i>
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice

5 présents

ABSENTS/ EXCUSES ayant donné pouvoir :

M. Xavier HAQUIN	Vice-président, ayant donné pouvoir à M. Patrick BAQUIN
M. Emmanuel VIEGAS CAVECCHI	Administrateur, ayant donné pouvoir à Marie-Christine

2 absents ayant donné pouvoir

Services internes VOH :

M^{me} Séverine LEPLUS, M. CAVITTE, M. CLAUDE, M. CARMIER, M^{me} NUNES-MANSO, M^{me} BEHLOUL, M^{me} POINLANE, Mme BARRANCO, Mme GRIESBACH

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine – Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Eaubonne – régularisation et constitution de servitudes au profit de la résidence « Le Maya » 28, Route de Margency (parcelles AE 236 et 235) sur la résidence « Les Dures Terres » Rue d'Andilly et Rue Albert Camus (parcelle AE 318)

Vu la délibération n°79-18 du Conseil d'Administration du 19 décembre 2018 autorisant l'engagement de cette opération d'acquisition en VEFA et autorisant la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tout acte, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter les prêts nécessaires, à engager les fonds propres ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;
Vu le rapport présenté au Bureau relatif à l'objet susvisé ;

Considérant l'acquisition en VEFA par Val d'Oise Habitat d'un ensemble immobilier de 39 logements dont 31 locatifs sociaux collectifs et 8 logements intermédiaires collectifs, situé à EAUBONNE, auprès du promoteur EDELIS ayant constitué la SCCV EAUBONNE LE MAYA ;

Considérant l'existence d'une promesse de constitution de servitude de cour commune mais également de passage au profit de la future résidence « Le Maya » ;

Considérant la nécessité de relier au réseau public d'eaux pluviales la future résidence « Le Maya » pour le traitement des eaux pluviales de ce projet.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Directrice Générale ou son représentant dans le cadre des délégations de signature en vigueur à régulariser la promesse de constitution de servitude de cour commune mais également de passage sur les parcelles AE 318 et 319 appartenant à VAL D'OISE HABITAT au profit des parcelles AE 235 et 236 constituant l'assiette de la future résidence « Le Maya », en signant l'acte authentique ;
- **AUTORISE** la Directrice Générale ou son représentant dans le cadre des délégations de signature en vigueur à signer l'acte authentique de constitution de servitude de réseau d'eaux pluviales sur la parcelle AE 318 appartenant à VAL D'OISE HABITAT au profit des parcelles AE 235 et 236 constituant l'assiette de la future résidence « Le Maya » ;
- **AUTORISE** la Directrice Générale ou son représentant habilité à signer tous les documents ou actes nécessaires à la formalisation de ladite servitude.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI